

## **La Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa se préoccupe de la pêche**

5 septembre 2010

*Avertissement : Les chiffres utilisés dans cette note proviennent de plusieurs sources (études réalisées par les services techniques, documents de chercheurs de l'IRD ou des consultants, etc.). Il faut les prendre comme des « ordres de grandeur indicatifs ».*

La pêche est une activité économique très importante dans la région de Diffa. C'est pourquoi la Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa a commencé à travailler avec les pêcheurs de cette région, afin de leur permettre de présenter des microprojets individuels ou collectifs pour améliorer leurs activités. Ces appuis sont possibles dans le cadre du Programme d'Appui au Développement rural (PASR) cofinancé par la Coopération danoise.

### *La rivière Komadougou en fin de saison sèche*



Les productions piscicoles de la région de Diffa proviennent essentiellement du Lac Tchad, de la rivière Komadougou Yobé, qui constitue la frontière naturelle entre le Niger et le Nigeria sur environ 150 km, de nombreuses mares semi permanentes et de quelques mares permanentes.

Si la pêche constitue une des activités importantes de la région de Diffa, elle repose exclusivement sur les ressources naturelles. En effet, la présence de poisson dépend en grande partie des

inondations saisonnières de la vallée de la Komadougou et du Lac Tchad, qui favorisent la reproduction et l'empoissonnement. Ces inondations peuvent être compromises par la modification des régimes hydrologiques. C'est ce qu'a d'ailleurs connu la région de Diffa.

### **La pêche a connu des hauts et des bas**

Du fait de la dégradation des conditions climatiques que connaît la région depuis des années, les activités de la pêche ont bien failli disparaître. En effet, le retrait des eaux du Lac Tchad du territoire nigérien, suite aux sécheresses des années 1980 et l'endiguement des rivières Logone et Chari, s'est traduit par l'assèchement de la presque totalité de la partie nigérienne du Lac. La production s'est effondrée et les pêcheurs ont dû partir ou se reconvertir. Certains se sont repliés sur la Komadougou, ce qui a entraîné une surexploitation de cette rivière.

Avec la remontée des eaux du lac dans la partie nigérienne, depuis 1998, suite à la rupture des endiguements du Logone-Chari, les activités de pêche et de commercialisation du poisson ont repris rapidement.

Depuis lors, la production s'améliore d'année en année. Les pêcheurs envoient aujourd'hui des quantités importantes de poissons fumés vers le Nigeria. Estimées à moins de 1.000 tonnes en

1999, les captures de poissons frais seraient passées à environ 45.000 tonnes en 2003. Ces captures sont importantes mais varient selon l'année et l'avancée du lac sur le territoire nigérien. Les revenus générés grâce à la pêche constituent un apport non négligeable pour l'économie régionale. Les exportations des produits halieutiques contribueraient pour 70% aux recettes douanières de la région.

## La pratique de la pêche

La pêche est pratiquée à l'aide des palangres, des filets maillant, des nasses, des éperviers, des sennes, avec pour embarcations le « Goura » (une grande calebasse posée sur l'eau) ou la pirogue. Chaque communauté des pêcheurs utilise des techniques qui lui sont propres, en s'adaptant à la biologie des espèces recherchées. Dans un même village, les pêcheurs sont souvent spécialisés sur certaines technologies. Suite aux années de sécheresse il ne reste plus que trois espèces de poisson actuellement (*Clarias sp*, *Tilapia sp* et *Heterotis niloticus*).

Les prises sont majoritairement fumées dans des fours traditionnels et emballées dans des cartons de 40 à 65 kg. L'essentiel du poisson fumé (environ 90%) est exporté vers le Nigeria.

Cette pêche serait pratiquée par 10.000 à 15.000 pêcheurs sur le Lac Tchad et peut être un millier de pêcheurs au niveau de la Komadougou Yobé (un recensement est en cours).

Selon les sources, 40 % de ces pêcheurs seraient nigériens et les autres des étrangers (Nigériens, Tchadiens, Camerounais, riverains du Lac, mais aussi des Maliens et Centrafricains). Le nombre important des pêcheurs étranger s'expliquent par la richesse en quantité de poisson de la rive nigérienne. Autour du Lac Tchad, les poissons sont vendus à des mareyeurs (c'est le nom que l'on donne aux commerçants spécialisés dans le poisson). Ces mareyeurs sont essentiellement des Nigériens. Evidemment, ils ne font pas que le commerce, ils détiennent aussi souvent le matériel de pêche (filets, embarcations, etc.) qu'ils peuvent louer ou fournir des crédits pour les pêcheurs, crédits remboursables en poissons bien entendu.

Les poissons pêchés au niveau du lac Tchad sont principalement destinés au grand marché du Nigeria (Maiduguri). Celui pêché dans la Komadougou et ses mares est vendu en partie frais et ou vers les marchés locaux. C'est à ce niveau que l'on trouve des femmes mareyeuses. Les femmes interviennent aussi dans le fumage.

L'exercice de la pêche se fait librement par tous les pêcheurs détenteurs d'un permis de pêche. Ce permis est délivré annuellement par le service de l'environnement. L'exploitation des ressources naturelles, poisson mais aussi bois pour le fumage, fait l'objet de la délivrance d'une autorisation formelle et légale. La loi définit aussi la taille et les types des engins qui peuvent être utilisés.

## L'impact de la pêche sur l'économie de la région

Compte tenu des tonnages de poissons capturés, l'impact de la pêche devrait être très important sur l'économie de la région. Cependant, les retombées économiques de la pêche sont limitées pour plusieurs raisons :

- ✓ Une présence importante de pêcheurs étrangers, ce qui fait qu'une partie des recettes alimente d'autres économies ;
- ✓ Tous les ravitaillements des pêcheurs se font au Nigeria (vivres, produits manufacturés etc.) et la plus grande partie du poisson part directement, ce qui ne profite pas au commerce local ;
- ✓ Et surtout, les pêcheurs nigériens manquent d'engins de pêche et de fonds

d'investissement. Ils recourent à la location ou au crédit à des taux très élevés auprès des mareyeurs et autres commerçants du Nigeria. Leur revenu est considérablement réduit par ces dettes.

A ces principales contraintes qui réduisent la contribution de la pêche dans le combat engagé par notre pays contre la pauvreté, il faut ajouter (1) la faible organisation des acteurs de la filière principalement les pêcheurs, (2) un manque de maîtrise des techniques modernes de conservation des produits de pêche, ce qui engendre des pertes, (3) et aussi la perturbation des écoulements de la Komadougou Yobé (construction des barrages en amont par le Nigeria). Sur ce dernier point, la Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa a commencé à se mobiliser (voir encadré).

#### **Les riverains nigériens et nigériens mobilisés**

La richesse de l'agriculture et de la pêche autour de la rivière Komadougou est liée... à ses débordements et donc à l'irrégularité de son débit. En effet, les forts débits de la pleine saison des pluies remplissent des quantités de mares qui servent à l'irrigation, sont des lieux de reproduction et de grossissement des poissons. Dans ces conditions, les projets de barrages, et donc de régulation du cours d'eau, inquiètent les populations riveraines dont les revenus dépendent des crues de la Komadougou.

Or, il existe un projet de construction d'un barrage à Kafin Zaki, dans la région de Jos au Nigeria, projet qui risque de compromettre l'écoulement ordinaire de l'eau de la Komadougou.

C'est pourquoi la **Chambre Régionale d'Agriculture de Diffa** se mobilise au côté des organisations nigérianes de producteurs, notamment la Chambre sous régionale d'Agriculture de Damassak et l'Association des usagers de l'eau de la Komadougou dénommée « Kumodugu Yobe Basin Down Stream Development Initiative » en vue d'échanger sur ce projet et de partager les informations. Pour la CRA de Diffa il est important que l'avis des populations riveraines soit pris en compte car un changement de régimes de la Komadougou pourrait entraîner la disparition d'une grande partie des activités agricoles et halieutiques.

La CRA de Diffa a déjà participé à deux rencontres sur le sujet et aussi informé les autorités régionales.

## **Présentation de deux communautés / groupements de pêcheurs de la Komadougou**

### **La Coopérative « N'gaaraname » de Tam (commune de Maîné-Soroa)**

La coopérative a été créée en janvier 2003. Elle compte 36 membres, tous ressortissants du village, avec un bureau de six membres, tous des hommes.

La production annuelle moyenne est d'environ 500 « cartons ». Le prix d'un carton de poissons atteint jusqu'à 7.000 Nairas soit 24.000 F.CFA environ. La coopérative avance un chiffre d'affaires pour l'ensemble des pêcheurs pouvant atteindre 10 à 13 millions de F.CFA de vente de poissons durant la période de pêche. Ces chiffres ne sont que des estimations. Car, au moment de la période de



haute production qui dure 3 à 5 mois (de mars à juillet), un pêcheur en investissant 10.000 Naira (soit 34.000 F.CFA) peut gagner 100.000 Nairas soit 340.000 F.CFA selon les données recueillies lors d'entretiens avec les pêcheurs.

### **La Coopérative « Gaïdam Koulou » de Gaïdam Tchoukou (commune de Chétimari)**

La coopérative créée en mars 2008 compte 57 membres dont 16 femmes. La pêche se pratique dans deux grandes mares, à savoir Gaïdam Koura et Gaïdam Gana de janvier à juillet et la Komadougou Yobé toute l'année.

Ces deux dernières années, l'ouverture de la pêche au niveau de ces deux mares fait l'objet d'une grande fête à laquelle participent : les autorités régionales, les autorités coutumières, les « Lawanes » ou chefs de l'eau, les autorités nigériane de Damassak et les pêcheurs.

La pêche se fait librement par tous les pêcheurs. Cependant les étrangers accèdent à l'eau sous l'autorisation expresse du « Lawane ». Les membres de la coopérative détiennent d'un permis de pêche. Ce permis est délivré annuellement à 10.000 FCFA pour les nationaux et 20.000 F.CFA pour les étrangers par le service de l'environnement.

La particularité de la coopérative de Gaïdam Tchoukou est qu'elle comprend des femmes qui sont plutôt commerçantes que pêcheurs. Les poissons fumés sont emballés dans des cartons de 40 à 65 kg et vendus pour l'essentiel au Nigeria généralement par les hommes.

Il est aujourd'hui difficile d'avoir des chiffres pour quantifier la production. Cependant, au cours des entretiens menés par la CRA de Diffa, la production a été quantifiée à 5 kg par jour et par pêcheur pour les 6 mois de la période de haute production. Sur la base du prix de 5.000F pour les 5 kg, un pêcheur peut faire un chiffre d'affaire moyen d'environ 300.000F CFA par campagne

### **Rôles des femmes dans les activités de pêche**

De manière générale, les femmes interviennent dans l'écoulement du poisson frais et frit en servant de relais entre les pêcheurs villageois et les consommateurs, généralement citadins (ville nigériane). Ainsi le commerce du poisson frais ou frit est l'apanage des femmes. Certaines femmes octroient des crédits de démarrage aux hommes qui en font la demande. Le remboursement se fait en nature (poisson).

---

### **Une réflexion des pêcheurs avec la Chambre et les services techniques : appuyer la coopérative de Tam dans l'élaboration d'un microprojet**

Un microprojet doit permettre à des producteurs ou des productrices (ou à une organisation de producteurs ou de productrices) de développer leurs activités ou de les diversifier. Dans chaque activité, le producteur doit investir dans des intrants et moyens de production, par exemple, les semences et les engrais pour les agriculteurs, du fourrage et des aliments du bétail pour des éleveurs, des nasses, des filets, des hameçons pour des pêcheurs. Ces dépenses sont directement liées aux activités et se répètent régulièrement.

Le Code de financement du PASR a exclu les « fonds de roulement » des dépenses éligibles dans les microprojets présentés par les demandeurs ou porteurs de projet. C'est logique car le producteur réalise déjà ces dépenses autrement il ne serait pas un producteur.

Dans les entretiens avec la CRA, les pêcheurs de la coopérative de Tam ont exprimé la demande de financement des engins de pêche qu'ils utilisent chaque année pour leur activité (filets, hameçons, bobines de fils, pirogues, etc.). Ce matériel doit être renouvelé tous les ans et il s'apparente aux intrants des agriculteurs. C'est donc un investissement régulier qui doit être renouvelé pour maintenir l'activité.

Un premier calcul du montant de ces « engins », c'est-à-dire du matériel que chaque pêcheur utilise, multiplié par le nombre de pêcheurs de la coopérative a donné une somme très importante qui dépassait le montant maximal d'un microprojet. Cette situation a obligé les pêcheurs à poursuivre leur réflexion avec la CRA.

Plusieurs pistes ont alors été évoquées par les pêcheurs membres de la coopérative :

- ✓ En premier, certains pêcheurs travaillent pour les autres car ils n'ont pas les moyens d'investir dans leur propre matériel. La coopérative peut donc proposer un appui au premier équipement pour ces pêcheurs. D'après les membres de la coopérative, l'augmentation du nombre de pêcheurs et des engins ne pose pas un problème de ressources, il y a suffisamment de poissons. A la coopérative d'examiner les modalités de ce financement s'il passe par la coopérative. Cette proposition peut faire l'objet d'un microprojet qu'il reste à élaborer à partir de la fiche prévue dans le cadre du PASR.
- ✓ Une seconde proposition concerne l'amélioration de la commercialisation avec des investissements pour améliorer le fumage et aussi pour transporter le poisson frais (de type glacière).
- ✓ La troisième proposition serait le démarrage d'une nouvelle activité avec la création de bassins piscicoles pour développer l'élevage de certains poissons et/ou d'alevins pour l'empoissonnement. Cependant, dans la région de Diffa il n'existe pas d'expériences en la matière.



Ces deux dernières propositions vont nécessiter la réalisation d'une étude préalable pour juger de leur faisabilité et de donner aux membres de la coopératives les éléments dont ils ont besoin pour prendre leurs décisions (investissements nécessaires, revenus possibles, contraintes et risques).

Un microprojet n'est pas une simple demande. Il doit correspondre à un véritable projet des demandeurs pour « aller plus loin » dans leur activité professionnelle. La CRA et les services techniques vont poursuivre leur appui aux coopératives de pêcheurs pour que celles-ci puissent se développer de manière durable.

---

Les membres consulaires de la CRA comprennent des producteurs parmi l'ensemble des secteurs d'activités de la région : agriculture, élevage et pêche.